

DDCS Vaucluse 84

Bonjour,

Voici une précision de la DDCS:

compte tenu des informations que nous avons aujourd'hui (audition de J Castex au Sénat ce matin) et dans l'attente d'instructions plus précises du ministère des sports, je vous informe que la pratique des APS individuelles en extérieure sans échange de matériel comme des ballons par exemple est possible à compter du 11/5 sous réserve du respect des gestes barrières.

Pour ce qui concerne votre activité lors des phases de prise en charge des personnes et autres temps où les cavaliers ne sont pas sur le cheval, vous devrez veillez à un espace de 4 m² par personne. Vous devrez limiter vos groupes à 10 personnes éducateur(s) sportif(s) inclus.

Dès lors que les personnes sont en mouvement de type randonnée ou en manège découvert la distance entre chaque personne passe de 1 à 5 mètres. Ces dispositions concernent tant les publics majeurs que les mineurs.